

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS62/2

28 novembre 1996

(96-5034)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - CLASSEMENT TARIFAIRE DE CERTAINS MATÉRIELS INFORMATIQUES

Demande de participation aux consultations

Communication de la République de Corée

La communication ci-après, datée du 22 novembre 1996, adressée par la Mission permanente de la République de Corée à la Mission permanente des États-Unis, à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, les autorités de mon pays m'ont chargé de notifier aux Communautés européennes qu'en raison de ses intérêts commerciaux substantiels la Corée désire participer aux consultations demandées par les États-Unis, dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC sous la cote WT/DS62/1, au sujet du classement tarifaire de certains matériels informatiques.